



**School of
Management and Law**

Propriétaires d'armes en Suisse Résultats d'un sondage de 2023

**Une étude de l'Institut de Marketing Management
et de l'Institut de la Délinquance et de la Préven-
tion de la Criminalité**

**Adrienne Suvada
Adis Merdzanovic
Prof. Dirk Baier**

MENTIONS LÉGALES**Éditeur**

ZHAW School of Management and Law
Theaterstrasse 17
Case postale
8401 Winterthour
Suisse

Département General Management, Institut de Marketing Management
www.zhaw.ch/imm

Direction du projet, contact

Adrienne Suvada
adrienne.suvada@zhaw.ch

Août 2023

Copyright © 2023,
ZHAW School of Management and Law

Tous les droits de réimpression et de reproduction de ce travail sont détenus par le département General Management de la ZHAW School of Management and Law. La transmission à des tiers reste exclue.

Management Summary

Pendant des décennies, l'arme à feu, à l'origine d'usage généralement militaire, a eu sa place dans presque tous les foyers suisses. Cette situation a depuis évolué. Aujourd'hui, les militaires sont très nombreux à remettre leurs armes à la fin de leur service. Pourtant, la possession privée d'armes à feu n'a de cesse d'augmenter. Des études estiment qu'en Suisse, environ 2,3 millions d'armes à feu sont détenues à titre privé. Cela soulève la question de savoir pourquoi tant d'armes à feu sont achetées et surtout par qui. Même si l'on dispose du nombre de demandes d'acquisition d'armes ainsi que d'estimations sur le nombre total d'armes en circulation en Suisse, on ne sait pas en revanche qui en sont les propriétaires et pour quelles raisons ils veulent en faire l'acquisition. Nous disposons donc de très peu de données dans ce domaine, et même les registres en partie disponibles, souvent tenus par les cantons, ne permettent pas de combler ce manque.

C'est précisément là qu'intervient la présente étude, réalisée avec le soutien de l'association ProTell. Selon ses propres indications, ProTell s'engage en faveur d'un « droit libéral sur les armes » et compte presque exclusivement des propriétaires d'armes à feu parmi ses membres. Pouvoir atteindre ces membres permet d'interroger directement un grand nombre de propriétaires d'armes à feu. La collecte de ces données permet également d'étayer par des éléments empiriques le contexte d'éventuelles discussions sur l'acquisition ou la possession d'armes à feu en Suisse.

Les résultats peuvent être résumés comme suit :

- Le portrait type d'un propriétaire d'armes en Suisse est un homme âgé entre 31 et 65 ans, marié ou célibataire, sans enfants ou avec peu d'enfants, titulaire d'un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée, d'un diplôme professionnel ou d'un diplôme d'une école professionnelle supérieure et membre d'une société de tir. En règle générale, il ne possède pas plus de dix armes à feu, le plus souvent des pistolets de gros calibre ou des fusils semi-automatiques. Elles proviennent en grande partie des stocks de l'armée et ont soit été conservées, soit achetées. L'acquisition d'armes est principalement motivée par un intérêt culturel et technique (une certaine fascination) pour les armes à feu, la participation à des clubs de tir venant en deuxième position.
- En Suisse, les propriétaires d'armes à feu interrogés sont une majorité à utiliser leur arme à des fins sportives. Ainsi, les membres de clubs de tir représentent la majorité des propriétaires d'armes à feu en Suisse. Un peu plus de la moitié de toutes les personnes interrogées ont en outre indiqué qu'elles possédaient des armes à feu à titre de loisir ou par intérêt pour la collection.
- Avec un taux de 92 %, le sentiment de sécurité parmi les propriétaires d'armes à feu interrogés est très élevé. En outre, les personnes ayant répondu au sondage ont une pleine confiance dans les organes de l'État (l'armée et la police) qui incarnent le monopole de la puissance publique. Seule une petite minorité des personnes interrogées (104 sur plus de 3000 personnes) ont déclaré qu'un sentiment de sécurité négatif avait joué un rôle dans leur décision d'acquérir une arme à feu.
- Les règles actuelles pour l'acquisition d'une arme sont plutôt perçues comme strictes par les propriétaires d'armes à feu interrogés, même si le processus d'acquisition d'armes est considéré comme plutôt simple. Plus de la moitié des propriétaires d'armes interrogés s'opposent à un examen de capacité en plus du processus administratif déjà en place. En règle générale, les armes à feu ne sont pas considérées comme un moyen de défense personnelle, d'autoprotection ou de protection du domicile. Cette utilisation des armes à feu est moins pertinente qu'une utilisation sportive. De plus, les armes sont considérées comme faisant partie de la tradition suisse et comme un signe de responsabilité personnelle.

Table des matières

Table des matières	4
1 Introduction	5
1.1 Situation de départ	5
1.2 Objectifs	5
1.3 Conception de l'étude et personnes ayant participé	5
2 Profil des propriétaires suisses d'armes à feu	8
2.1 Démographie	8
2.2 Catégories spécifiques de propriétaires d'armes à feu	10
3 Aperçu de la situation actuelle	12
3.1 Raisons motivant la possession d'armes à feu	12
3.2 Types d'armes à feu dans les foyers suisses	15
4 Opinions et valeurs	18
4.1 Attitudes fondamentales	18
4.2 Opinions sur le processus d'acquisition d'armes	19
4.3 Confiance générale dans les institutions	20
5 Conclusion	22
6 Bibliographie	23
7 Liste des figures	24
8 Auteur·e·s	25

1 Introduction

1.1 SITUATION DE DÉPART

Pendant des décennies, l'arme militaire faisait partie de presque tous les foyers suisses. Aujourd'hui pourtant, cette époque est en partie révolue, car d'une part, les hommes ne sont plus aussi nombreux à effectuer leur service militaire et, d'autre part, beaucoup d'entre eux rendent leur arme à la fin de leur service. Ainsi, en 2017, plus de 90 % des soldats ont rendu leur arme à feu à la fin de leur service. En 2004, ils étaient encore 43 % (Tognini 2019). L'image de l'arme à feu a évolué en conséquence : aujourd'hui, elle n'est plus associée en premier lieu à l'armée suisse, mais est surtout utilisée dans les milieux du tir.

Parallèlement, la possession d'armes par des particuliers ne cesse d'augmenter en Suisse. Ainsi, l'hebdomadaire « NZZ am Sonntag » rapporte qu'en 2018 environ 50 000 armes à feu ont été vendues (Hauptli 2019). L'organisation non gouvernementale « Small Arms Switzerland » a estimé qu'en 2017 environ 2,3 millions d'armes étaient en circulation en Suisse (Karp 2018). À noter que ces dernières années, les demandes de permis d'acquisition d'armes ont augmenté de manière constante. Selon un reportage de la télévision suisse alémanique (SRF), certains cantons et villes vont enregistrer en 2022 une augmentation de 50 à 100 % des demandes de permis d'acquisition d'armes (Stadelmann 2022). Cela soulève la question de savoir pourquoi tant d'armes à feu sont achetées et surtout par qui. Même si l'on dispose du nombre de demandes d'acquisition d'armes ainsi que d'estimations sur le nombre total d'armes en circulation en Suisse, on ne sait pas en revanche qui en sont les propriétaires et pour quelles raisons ils veulent en faire l'acquisition.

Nous disposons donc de très peu de données dans ce domaine, et même les registres en partie disponibles, souvent tenus par les cantons, ne permettent pas de combler ce manque. C'est précisément là qu'intervient la présente étude, réalisée avec le soutien de l'association ProTell. Selon ses propres indications, ProTell s'engage en faveur d'un « droit libéral sur les armes » et compte presque exclusivement des propriétaires d'armes à feu parmi ses membres. La proximité avec ses membres permet de les interroger directement et de combler par la même occasion les lacunes existantes dans ce domaine de recherche. La collecte de ces données permet également d'étayer par des éléments empiriques le contexte d'éventuelles discussions sur l'acquisition ou la possession d'armes à feu en Suisse.

1.2 OBJECTIFS

La présente étude a pour but de combler les lacunes existantes en matière de données et d'éclairer plus précisément le profil des propriétaires d'armes en Suisse. L'objectif est de créer une preuve empirique correspondante. Concrètement, l'étude vise à déterminer

- (1) quel est le profil sociodémographique des propriétaires d'armes à feu en Suisse,
- (2) quelles sont les raisons qui motivent la possession d'armes à feu et
- (3) quelles sont les valeurs et les opinions générales des propriétaires d'armes à feu.

1.3 CONCEPTION DE L'ÉTUDE ET PERSONNES AYANT PARTICIPÉ

La présente étude est fondée sur un plan de recherche quantitatif standardisé. Un questionnaire standardisé a été utilisé, avec les mêmes possibilités de réponses pour toutes les personnes interrogées et des réponses ouvertes uniquement pour certaines questions. Le sondage quantitatif peut être considéré comme « l'instrument standard de la recherche sociale empirique pour la détermination de faits, de connaissances, d'opinions, d'attitudes ou d'évaluations dans le domaine d'application des sciences sociales » (Schnell / Hill / Esser 1999 : 299). La forme généralement fermée des questions permet de garantir la comparabilité des résultats entre les différents groupes (Müller 2022 : 60).

Le sondage a été réalisé en ligne à l'aide de la plateforme Qualtrics. Le groupe cible a reçu un lien lui permettant d'accéder au portail en ligne. En outre, un code QR a été généré pour le sondage afin de renforcer les chances de participation. Concrètement, le groupe cible était composé de personnes possédant une arme à feu ou vivant dans un foyer où se trouve une arme à feu, ou encore de personnes souhaitant en acquérir une. Afin d'atteindre ce groupe cible, des annonces ont été publiées dans différents magazines de tir (sportif) et de chasse. Les membres de l'association ProTell ont été informés du sondage dans le cadre de l'envoi des documents pour l'assemblée générale de 2023 et invités à y répondre. Les personnes faisant partie des réseaux de clubs de tir ont été contactées individuellement. De par sa nature aléatoire, l'échantillon constitué ne permet pas de tirer des conclusions représentatives (voir ci-dessous).

Au cours de la période de sondage du 11 janvier 2023 au 13 avril 2023, 3562 personnes ont répondu. Dans le cadre d'un ajustement des données, 427 personnes ont été exclues de l'analyse pour les raisons suivantes : (a) elles n'ont pas donné de réponse (elles n'ont donc pas participé au sondage, mais l'ont consulté et ont cliqué), (b) elles ont répondu à moins d'un tiers de toutes les questions ou (c) elles ne possèdent pas d'arme à feu et ne souhaitent pas en acquérir une. Au total, l'étude se base donc sur un ensemble de données corrigé de 3135 personnes interrogées. Le nombre de réponses peut toutefois varier d'une question à l'autre, car il n'y avait pas d'obligation de répondre à chacune d'entre elles. Si le nombre de réponses n'est pas indiqué, cela signifie que toutes les personnes interrogées ont répondu à la question. « N » correspond alors à 3135 personnes.

L'objectif du sondage était d'interroger les personnes possédant une arme à feu ou souhaitant en acquérir une. On peut supposer que les personnes qui possèdent une arme en Suisse sont en principe favorables à la possession d'armes par des particuliers. La question sur le ressenti envers la possession privée d'armes à feu peut donc être considérée comme un test de qualité pour atteindre le groupe cible. En effet, il s'avère que, parmi les personnes interrogées, 94 % au total se disent « positives » ou « très positives » à l'égard de la détention d'armes à feu par des particuliers (voir figure 1). Cela indique que le groupe cible du sondage a été atteint.

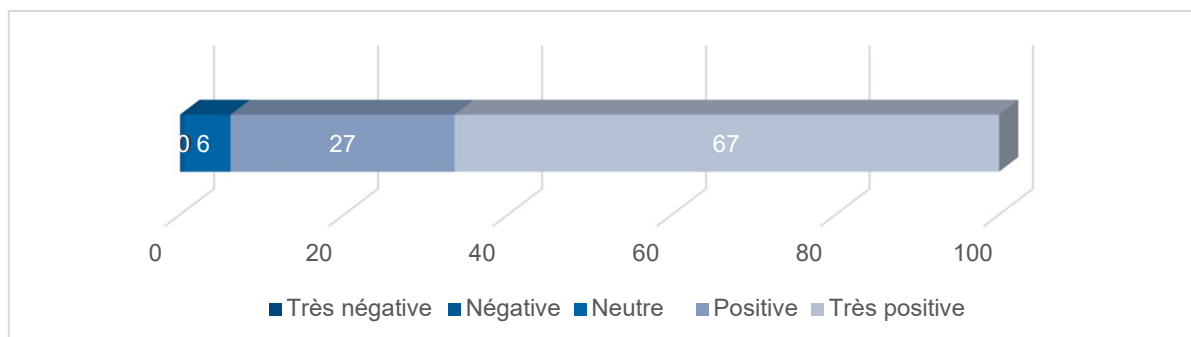


Figure 1 : Quelle est votre opinion sur la possession d'une arme à feu par des particuliers ? (en %, N = 3133)

Le sondage a été réalisé en allemand, en italien et en français. Au total, 75 % des personnes ayant participé au sondage y ont répondu en allemand, 19 % en français et 6 % en italien. En ce qui concerne la répartition par canton de résidence des personnes ayant répondu au sondage, il apparaît qu'un bon cinquième provient du canton de Zurich (20,7 %, N=2947 ; voir figure 2), suivi des cantons de Berne (12,9 %) et d'Argovie (12,9 %). Les quatrième et cinquième places sont occupées par le canton de Vaud (6,5 %) et le canton du Tessin (6,5 %). Les cantons d'Obwald, d'Uri et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ont enregistré la plus faible participation. Dans l'ensemble, il en résulte une large couverture de la Suisse, le Tessin en particulier étant relativement bien représenté. Les résultats de l'étude offrent donc une image de la Suisse dans son ensemble.

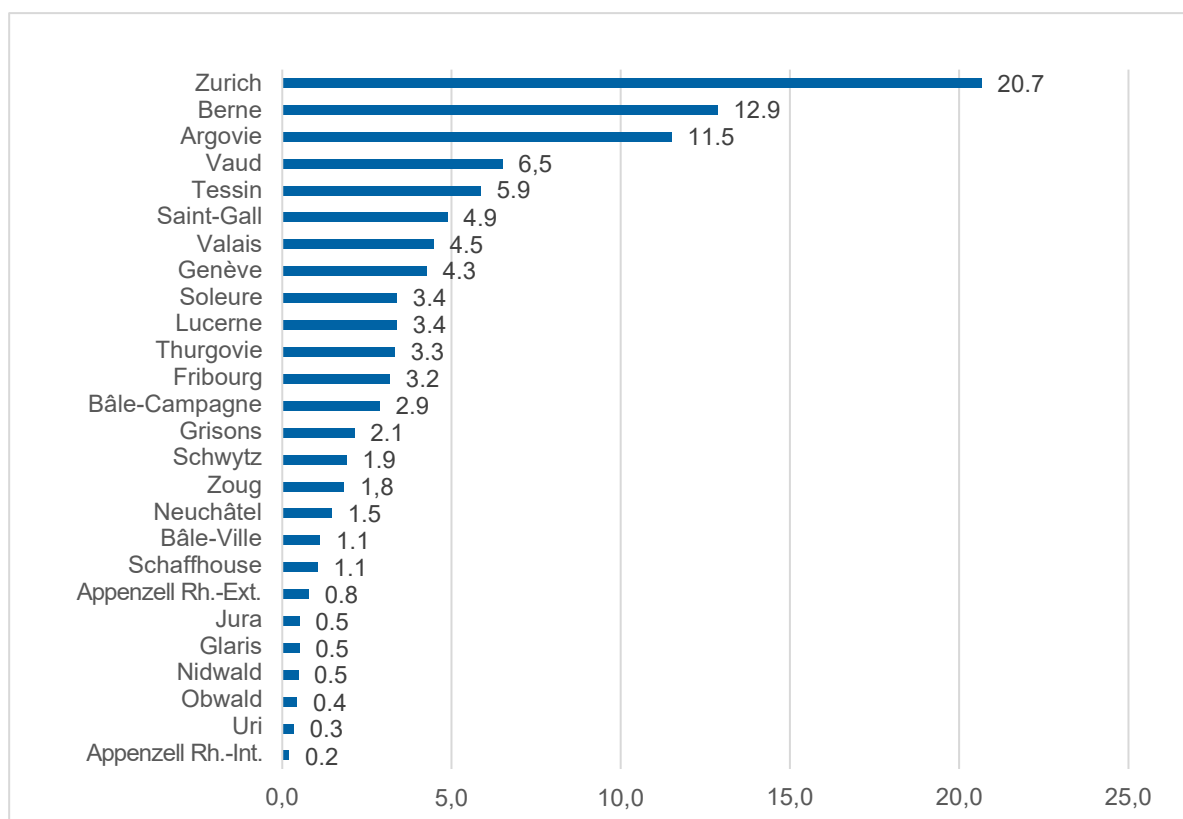


Figure 2 : Canton de résidence des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 2947)

Comme mentionné plus tôt, la présente étude ne peut pas prétendre à la représentativité, tout simplement parce qu'il n'existe pas de registre central des propriétaires d'armes à feu à partir duquel un échantillon aléatoire pourrait être tiré. Lorsque de tels registres existent, il est généralement difficile d'obtenir les données correspondantes qui, en raison de leur caractère aléatoire et non systématique, ne peuvent pas non plus servir de base à un échantillonnage. Cette étude offre donc un premier aperçu du profil des propriétaires suisses d'armes à feu, sur la base d'un sondage mené auprès de plus de 3000 personnes appartenant à ce groupe cible. La répartition des réponses devait englober autant que possible toutes les régions de Suisse, ce qui a été le cas. L'étude permet donc de tirer des conclusions sur l'ensemble des propriétaires d'armes à feu en Suisse malgré les limites mentionnées plus haut.

2 Profil des propriétaires d'armes à feu en Suisse

2.1 DÉMOGRAPHIE

L'un des principaux objectifs de cette étude était de mettre en évidence de manière empirique un profil socio-démographique des propriétaires d'armes à feu suisses. À cet effet, différentes données socio-démographiques ont été recueillies dans le cadre de l'étude. Si l'on considère tout d'abord l'âge, on constate une pyramide des âges plus ou moins typique (cf. figure 3). La majorité relative des propriétaires d'armes à feu interrogés se trouve dans une tranche d'âge de 46 à 65 ans. Après cette tranche d'âge, la proportion diminue, alors qu'elle augmente continuellement avant. Les propriétaires d'armes à feu de moins de 20 ans sont l'exception avec 1 %, tout comme ceux de plus de 75 ans, bien que des effets d'échantillonnage soient possibles ici, c'est-à-dire que ces deux groupes d'âge ont en principe moins participé au sondage.

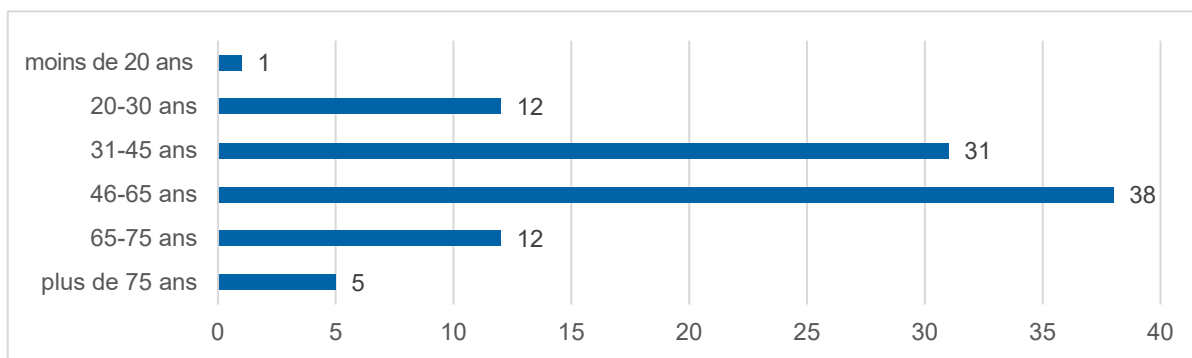


Figure 3 : Âges des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 3009)

En ce qui concerne le sexe, il apparaît que 94 % (N = 2942) des propriétaires d'armes à feu interrogés sont des hommes, contre seulement 6 % de femmes. Les personnes interrogées vivant en couple ou étant mariées représentent la majorité absolue (64 %, N = 2933, cf. figure 4), tandis que 27 % sont célibataires. Ces valeurs s'écartent légèrement de la situation dans l'ensemble de la Suisse où, selon l'Office fédéral de la statistique (2023a), un part de 46 % de la population était célibataire et 41 % mariée fin 2022. Les propriétaires d'armes sont donc plus susceptibles d'être en couple que la moyenne de la population. En ce qui concerne le nombre d'enfants, il apparaît que la plupart des propriétaires d'armes à feu n'ont pas d'enfants (43 %, N=2789, figure 5) ou en ont deux (30 %), ce qui les situe dans la moyenne suisse de 1,5 enfant (Office fédéral de la statistique 2023b).

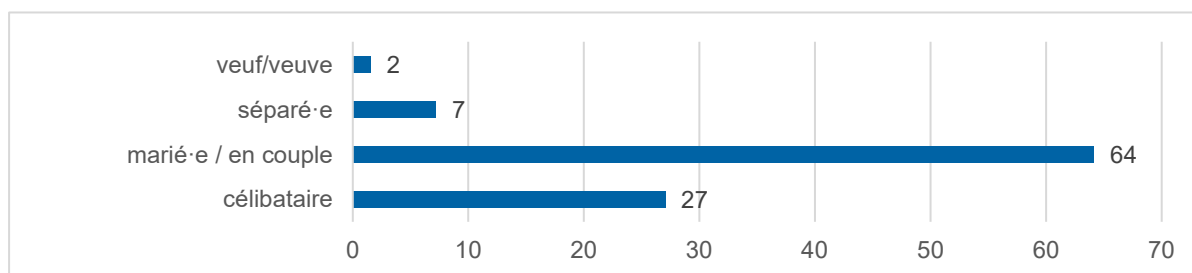


Figure 4 : État civil des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 2933)

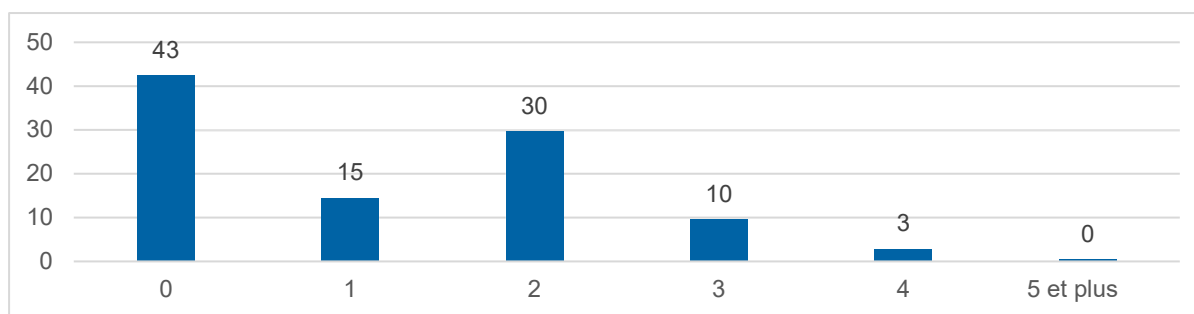


Figure 5 : Nombre d'enfants (en %, N = 2789)

Si l'on se penche sur la formation achevée, on constate que les propriétaires d'armes à feu interrogés ont en général suivi une formation tertiaire (cf. figure 6). Ainsi, 31 % ont un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée, tandis que 29 % ont un diplôme d'une école supérieure ou un diplôme fédéral. 30 % des personnes interrogées ont indiqué que leur niveau de formation le plus élevé était un apprentissage ou une école de commerce. Un coup d'œil sur le statut professionnel montre en outre que la majorité relative des propriétaires d'armes à feu (39 %) occupe un poste avec fonction dirigeante (cf. figure 7), tandis que 26 % n'ont pas de fonctions dirigeantes. 17 % des personnes interrogées sont à la retraite, tandis que 15 % sont des indépendants et/ou entrepreneurs.

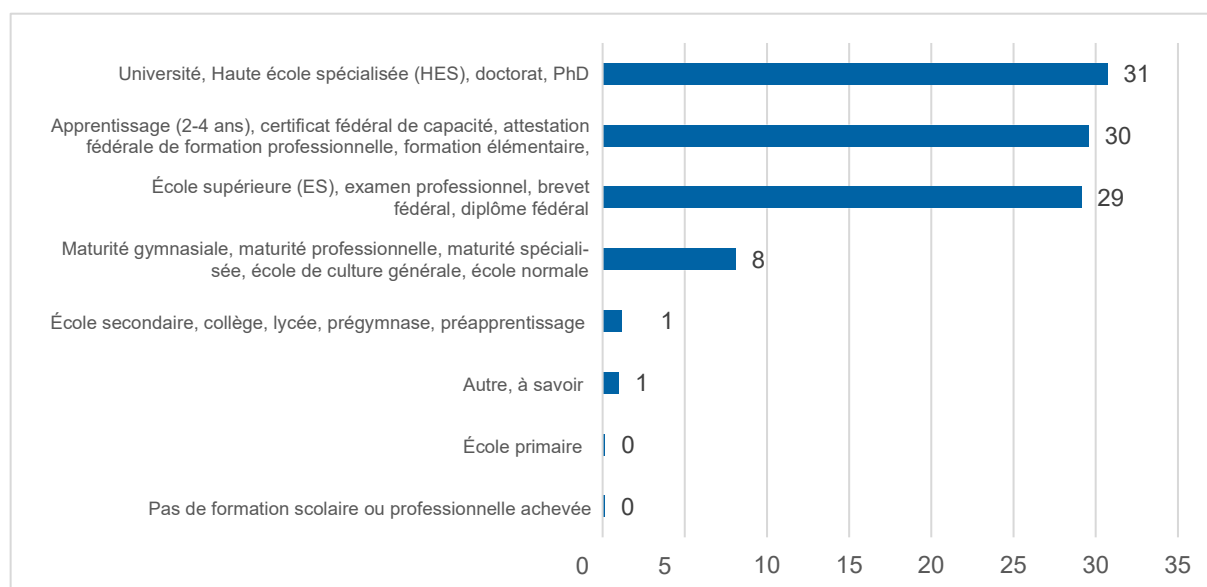


Figure 6 : La formation la plus élevée achevée (en %, N = 2989)

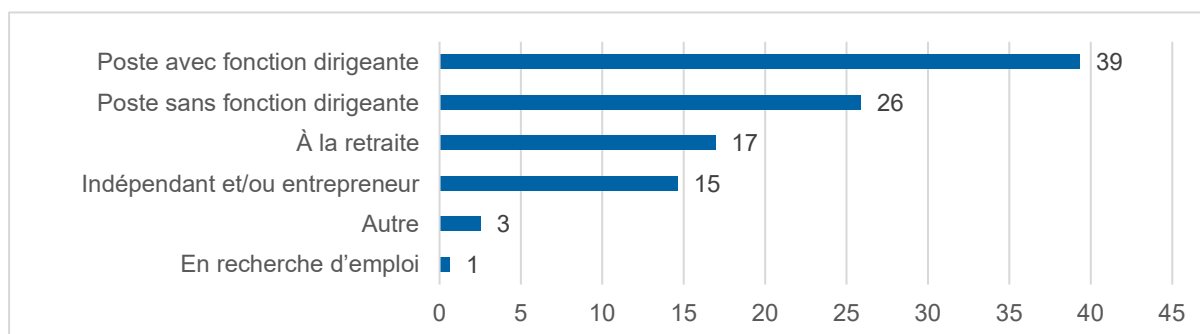


Figure 7 : Statut professionnel des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 2966)

2.2 CATÉGORIES SPÉCIFIQUES DE PROPRIÉTAIRES D'ARMES À FEU

Les valeurs et les ressentis des propriétaires d'armes à feu ainsi que les raisons de leur possession sont abordés dans les chapitres 3 et 4. Nous considérons tout d'abord différentes catégories de propriétaires d'armes. Les personnes qui portent une arme à **titre professionnel** font également partie de la population des propriétaires d'armes, même si leurs motifs de détention sont clairement professionnels et non privés. Cette catégorie comprend par exemple les membres de la police ou des entreprises de sécurité privées. Il a donc été demandé aux personnes interrogées si elles possédaient une arme à titre professionnel. C'est le cas pour seulement 10 % d'entre elles (figure 8). Sur ces 10 %, 47 % sont titulaires d'un permis de port d'armes qui leur permet de porter une arme dans des lieux publics (figure 9). Pour obtenir un permis de port d'armes (PPA), les personnes doivent déposer une demande et prouver que le port d'une arme est nécessaire (par exemple pour l'exercice d'une profession) et passer un examen sur les connaissances en matière de maniement des armes et sur les conditions légales autour de leur utilisation (fedpol 2023). Parmi les personnes interrogées ayant une arme à titre professionnel, 27 % travaillent dans le secteur de la sécurité privée (figure 10).

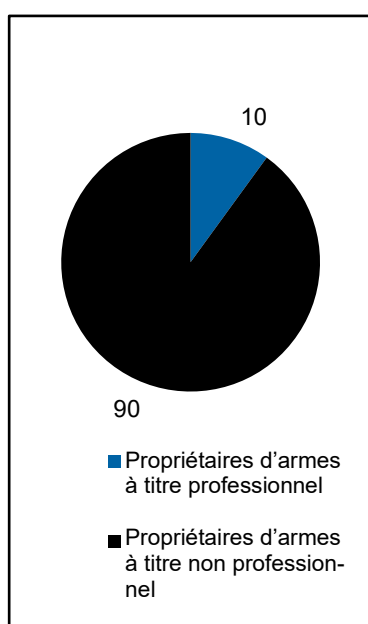


Figure 8 : Nombre de propriétaires d'armes à titre professionnel (en %, N = 3114)

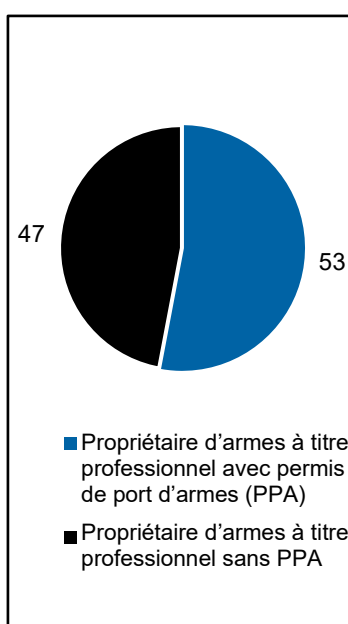


Figure 9 : Propriétaire d'armes à titre professionnel avec PPA (en %, N = 315)

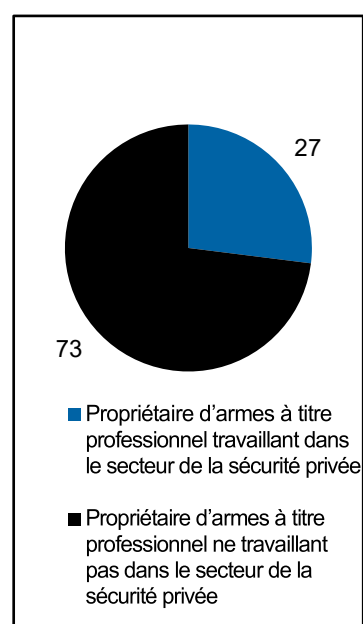


Figure 10 : Propriétaire d'armes à titre professionnel travaillant dans le secteur de la sécurité privée (en %, N = 314)

Les propriétaires d'armes à feu en Suisse ne sont donc pas majoritairement issus du secteur de la sécurité privée ou publique, mais clairement des **milieux du tir**.¹ Le sondage a montré que 76 % des personnes interrogées sont membres d'un club de tir (cf. figure 11). Les armes à feu servent donc en premier lieu à la pratique de la discipline sportive et sont à considérer plutôt comme des équipements sportifs. Elles sont principalement utilisées dans les disciplines suivantes : pistolet 25/50 m (76 %, figure 12), 300 m (71 %) et, dans une moindre mesure, dans le tir dynamique/combat/longue distance (42 %).

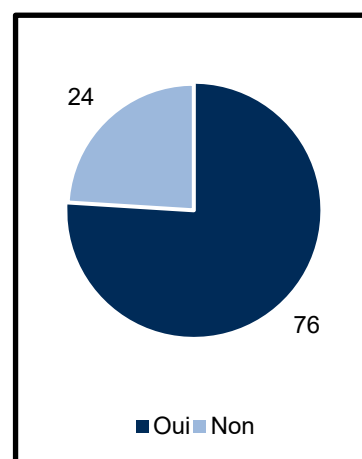


Figure 11 : Membre d'un club de tir (en %, N = 3105)

¹ Il existe toutefois des recoupements : par exemple, près des trois quarts des propriétaires d'armes à titre professionnel sont aussi membres d'associations de tir.

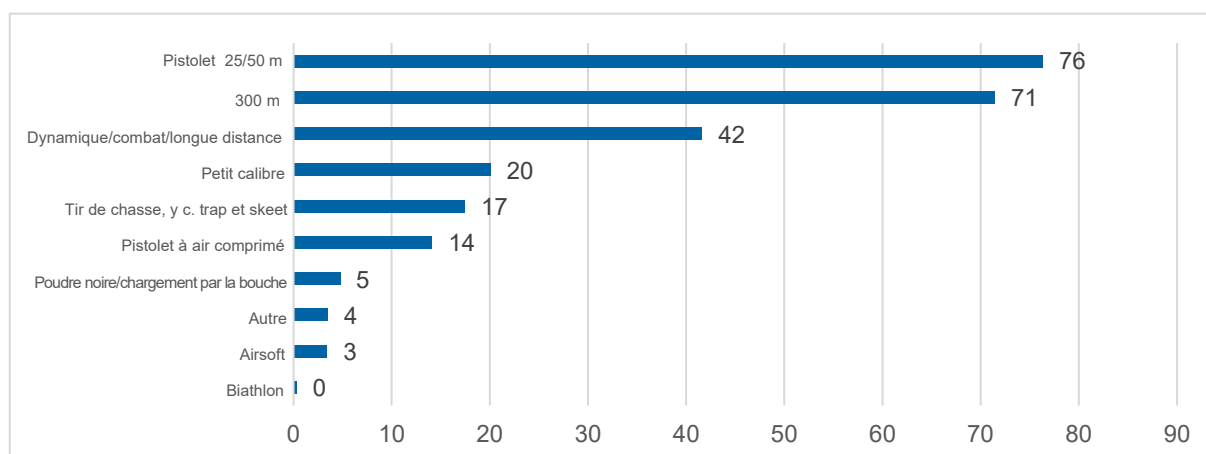


Figure 12 : Disciplines pratiquées par les membres des clubs de tir (en %, N = 2339, plusieurs réponses possibles)

Dans le cadre du sondage, nous avons également relevé la **fréquence à laquelle les personnes interrogées utilisent leur arme à feu**, que ce soit pour l'entraînement, le travail, le tir sportif ou autre. Les résultats sont présentés dans la figure 13. Il en ressort que seulement 3 % des personnes interrogées utilisent leur arme à feu quotidiennement. La grande majorité s'en sert chaque semaine (40 %), ou chaque mois (30 %). Tout de même 16 % des personnes interrogées utilisent leur arme à feu une ou deux fois par an, le reste moins souvent. Cela pourrait indiquer que la majorité des propriétaires d'armes à feu entretiennent leurs armes et les utilisent régulièrement, par exemple dans le cadre d'entraînements et de compétitions. C'est également ce que suggèrent les autres résultats du sondage : ainsi, 61 % des personnes interrogées participent régulièrement à des compétitions de tir (N = 3101) et 81 % d'entre elles (N = 1880) sont titulaires d'une licence.

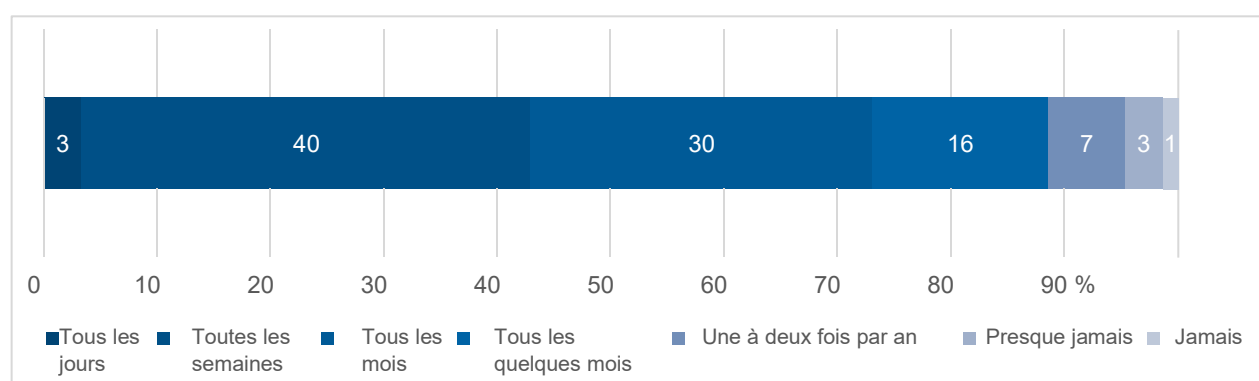


Figure 13 : Fréquence d'utilisation d'une arme à feu (en %, N = 3102)

La troisième catégorie spéciale de propriétaires d'armes à feu en Suisse est celle des **chasseurs**. 12 % des personnes interrogées (N = 3099) pratiquent la chasse et disposent d'un permis valable.

En résumé, les résultats du sondage sur les propriétaires d'armes à feu en Suisse permettent de dresser le profil suivant : le propriétaire type d'armes à feu en Suisse...

- ... est un homme ;
- ... est âgé entre 31 et 65 ans ;
- ... est marié, en couple ou célibataire a aucun ou peu d'enfants ;
- ... a aucun ou peu d'enfants ;
- ... est titulaire d'un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée, d'un diplôme professionnel ou d'un diplôme d'une école supérieure
- ... et est membre d'un club de tir.

3 Aperçu de la situation actuelle

Dans le cadre de cette partie, nous examinerons plus en détail la situation actuelle de la possession d'armes en Suisse. Concrètement, il s'agit de savoir combien et quels types d'armes à feu les Suisses possèdent et pour quelles raisons ils ont décidé d'en faire l'acquisition.

3.1 RAISONS MOTIVANT LA POSSESSION D'ARMES À FEU

L'une des questions les plus intéressantes est celle de connaître les raisons qui poussent les gens à acquérir une arme à feu. On peut en imaginer une multitude, allant de la fascination personnelle pour les armes à feu au désir de maîtriser un instrument de sport ou de pouvoir se défendre dans une situation d'urgence, en passant par des raisons plus problématiques du point de vue de la politique d'État, par exemple lorsque des personnes s'opposent à l'État et s'arment en conséquence. Mais lesquelles de ces raisons se retrouvent chez les propriétaires d'armes en Suisse ?

Dans le cadre de ce sondage, il a été demandé aux personnes qui ont déclaré être favorables à la possession d'armes à feu à titre privé (cf. figure 1) **de donner les raisons de leur avis**. Les résultats sont présentés dans la figure 14. Plus de 80 % des personnes interrogées justifient leur position favorable par le fait que les armes à feu font partie de la tradition suisse et que la plupart des propriétaires d'armes à feu les manipulent avec soin. Pour leurs propriétaires, les armes à feu ont donc une signification nationale en Suisse, basée sur la tradition, et ne posent pas de problème dans la mesure où elles sont manipulées avec soin. 68 % sont d'avis que la possession d'une arme à feu est un signe de responsabilité personnelle des citoyens. L'enthousiasme pour les armes à feu est la raison invoquée par 53 % des personnes pour justifier leur position favorable, 2 % de moins étant d'avis que les armes à feu servent à la sécurité de la Suisse. Ces positions bénéficient donc du soutien d'un peu plus de la moitié des propriétaires d'armes à feu. En revanche, seule une personne sur trois pense que les armes à feu sont un bon moyen de se protéger. Il semble donc que le soutien à la possession d'armes à feu se trouve davantage dans la tradition politique et la passion personnelle pour les armes à feu que dans le domaine de l'autodéfense classique.

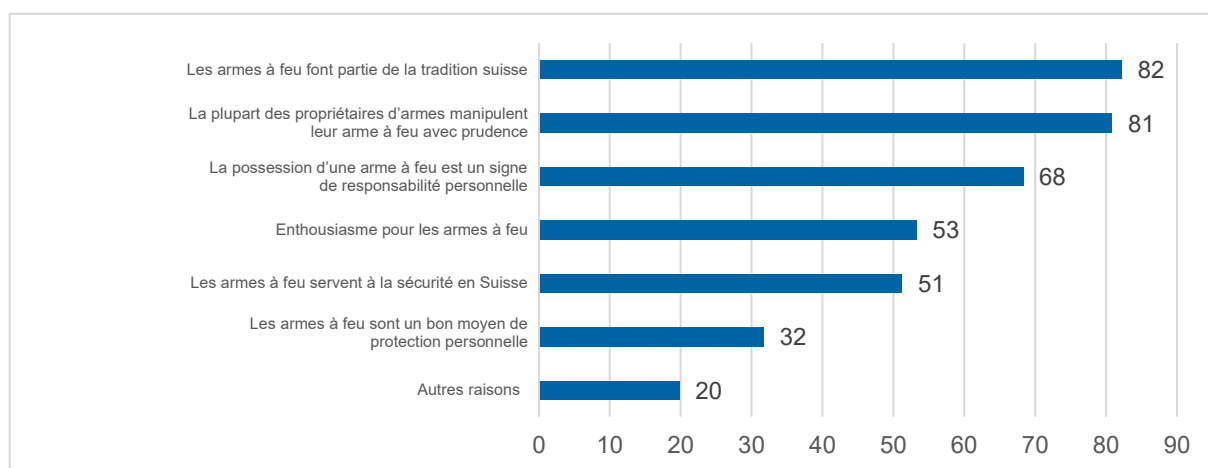


Figure 14 : Raisons pour une position favorable envers la possession privée d'armes à feu (en %, N = 2940, plusieurs réponses possibles)

Les personnes interrogées qui ont exprimé une opinion négative sur l'usage privé d'armes à feu ont également été interrogées sur les raisons de cette opinion. Les résultats ne sont toutefois pas pris en considération ici, car les résultats avec un N = 15 sont trop petits pour permettre une bonne interprétation des résultats. Cela n'est pas surprenant, d'autant plus que ces personnes ne faisaient pas partie du groupe cible de ce sondage.

Alors que la question précédente portait sur la position favorable envers la possession d'armes à feu par des particuliers, les personnes ont également été interrogées concrètement **sur les raisons pour lesquelles elles ont acquis leur arme à feu** (figure 15). Il en ressort que 70 % des personnes interrogées citent une fascination culturelle, historique ou technique pour les armes à feu comme principale raison de leur acquisition. Un peu plus d'une personne sur deux a besoin de son arme à feu pour ses activités dans un club de sport, tandis que 45 % des personnes interrogées ont déclaré avoir conservé leur arme militaire. Un peu moins, soit 40 % des personnes interrogées, ont acquis leurs armes à feu pour constituer une collection. L'autoprotection, la dissuasion et la protection du domicile ont été des raisons d'acquisition pour 28 % des personnes interrogées, ce qui concorde avec les évaluations précédentes.

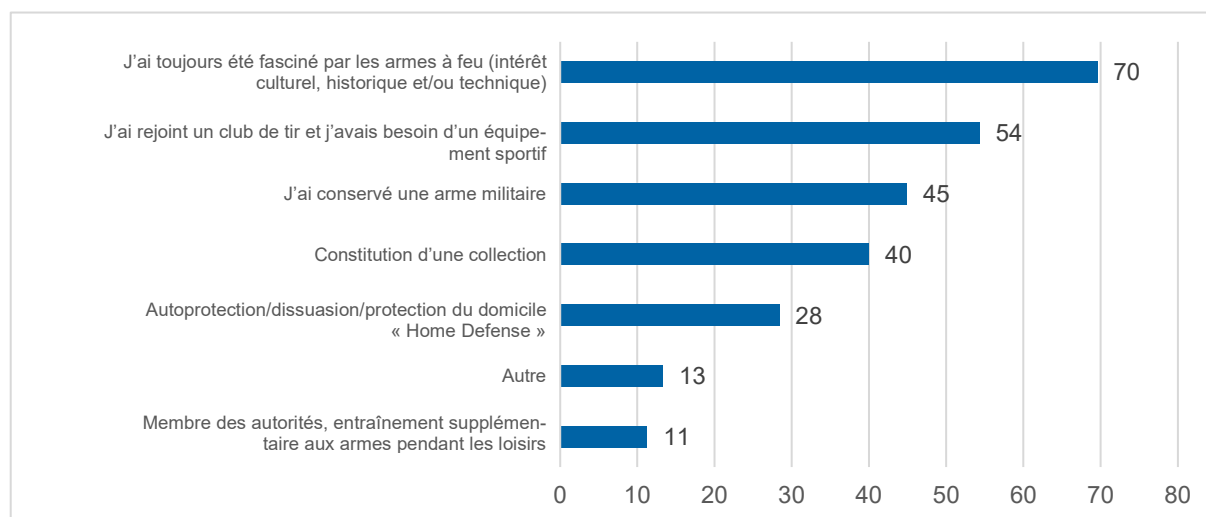


Figure 15 : Raisons de l'acquisition d'armes à feu chez les personnes qui en possèdent une (en %, N = 3085, plusieurs réponses possibles)

Dans le cadre du sondage, il a également été demandé aux personnes interrogées si elles **envisageaient d'acquérir une arme à feu**. Au total, c'est le cas pour 47 % d'entre elles (N = 3121). Il s'agit cependant presque toujours de personnes vivant dans un foyer où il y a déjà une arme à feu. Sur un total de 3104 personnes ayant répondu aux questions correspondantes, seules 17 ont indiqué qu'elles souhaitaient acquérir une arme à feu bien qu'elles ne vivent pas dans un foyer où une arme à feu est déjà présente. Les personnes qui souhaitent acquérir une arme à feu sont donc pour la grande majorité déjà propriétaires d'une arme à feu et souhaitent en acquérir une supplémentaire. Parmi ces personnes, 87 % (N = 1675) veulent demander une autorisation exceptionnelle ou un permis d'acquisition d'armes. Le fait que cette part ne représente pas 100 % s'explique par le fait que certaines personnes n'ont pas besoin de permis d'acquisition d'armes, par exemple parce que l'arme est uniquement soumise à déclaration et non à autorisation ou parce qu'elles disposent encore d'un permis d'acquisition d'armes valable.

Les personnes qui souhaitent acquérir une arme à feu supplémentaire dans un avenir proche ont également été interrogées sur les raisons de cette acquisition. Les résultats sont présentés dans la figure 16. Il s'avère que les nouvelles acquisitions sont **principalement motivées par deux raisons** : d'une part, les activités sportives, c'est-à-dire toutes les activités liées au tir, et d'autre part, l'extension de la collection privée. Les données ne permettent pas de savoir exactement ce que l'on entend par ce deuxième point, mais on peut établir un lien avec la fascination pour les armes à feu évoquée précédemment et supposer que ces personnes veulent agrandir leur propre collection. 16 % des personnes interrogées ont indiqué que l'acquisition d'armes à feu était liée à l'augmentation du sentiment de sécurité ou à l'autoprotection. On peut supposer que ces personnes se sentent actuellement en insécurité et veulent y remédier en s'armant davantage.

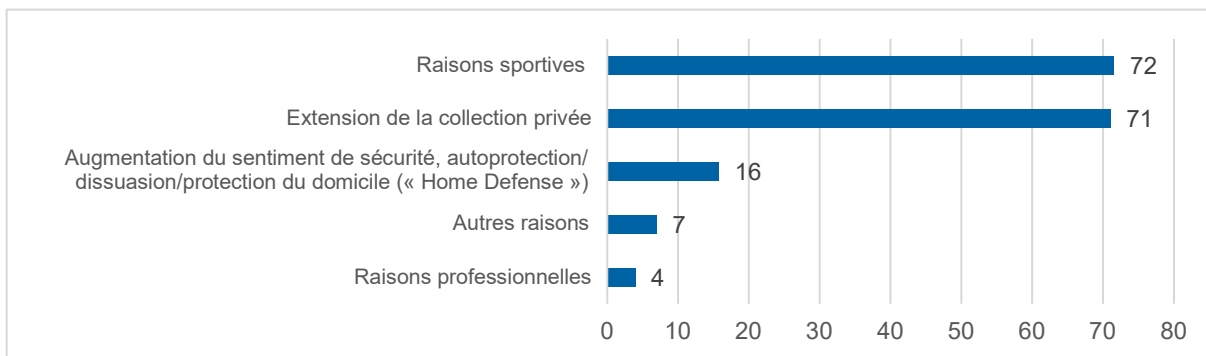


Figure 16 : Raisons pour l'acquisition de nouvelles armes à feu (en %, N = 1464, plusieurs réponses possibles)

Les personnes interrogées qui prévoient d'acquérir une arme à feu dans un avenir proche ont été invitées à indiquer **le type d'arme à feu qu'elles souhaitent acquérir**. En tête de liste, l'on trouve les pistolets de gros calibre, suivis des fusils semi-automatiques (figure 17). Les armes à répétition manuelle, les armes de chasse, les silencieux, les pistolets et revolvers de petit calibre ainsi que les fusils de chasse (âme lisse) se situent dans le milieu du classement. Seuls 5 % des personnes interrogées envisagent d'acquérir des armes anciennes et 4 % des armes à air comprimé ou à poudre noire.

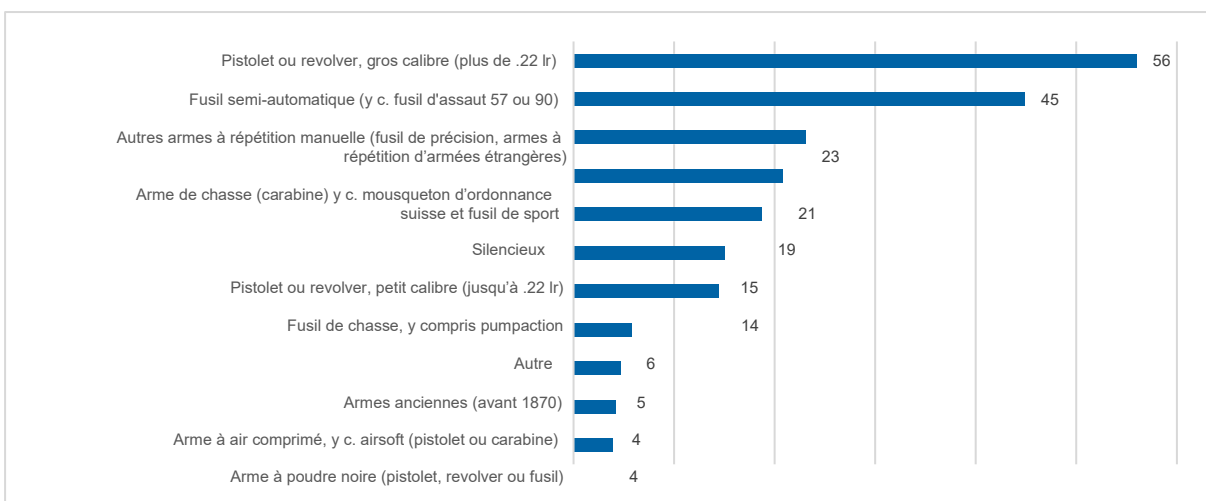


Figure 17 : Type(s) d'armes à feu envisagé(s) pour l'acquisition (en %, N = 1462, plusieurs réponses possibles)

Une hypothèse courante pour l'acquisition d'une arme à feu l'associe à l'augmentation du sentiment de sécurité personnelle. L'hypothèse est que les personnes qui ne se sentent pas assez en sécurité au quotidien ont tendance à acquérir une arme à feu pour se protéger. Pour cette raison, il a été demandé aux participants comment ils évaluaient leur sentiment de sécurité actuel. Les résultats montrent que 92 % des personnes interrogées se sentent plutôt ou tout à fait en sécurité en Suisse, seuls 8 % ont un sentiment de sécurité négatif (figure 18). Il a ensuite été demandé à ces mêmes 8 % (N = 260) si leur sentiment de sécurité négatif avait joué un rôle dans leur décision d'acquérir une arme à feu. 60 % des personnes concernées ont indiqué que ce n'était pas le cas, tandis que 40 % (N = 104 personnes interrogées) estiment qu'une arme à feu leur procurerait un sentiment de sécurité plus élevé (figure 19). Ces résultats indiquent que le lien entre le sentiment d'insécurité et l'acquisition d'une arme est extrêmement faible.

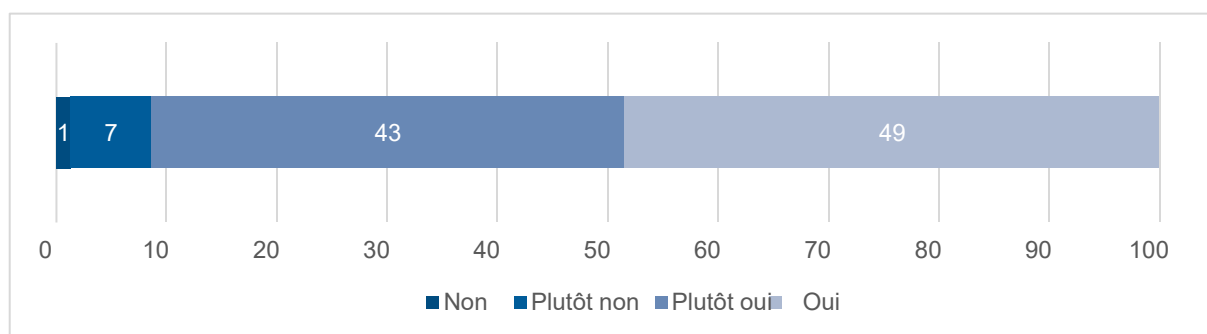


Figure 18 : « Vous sentez-vous fondamentalement en sécurité en Suisse ? » (en %, N = 3038)

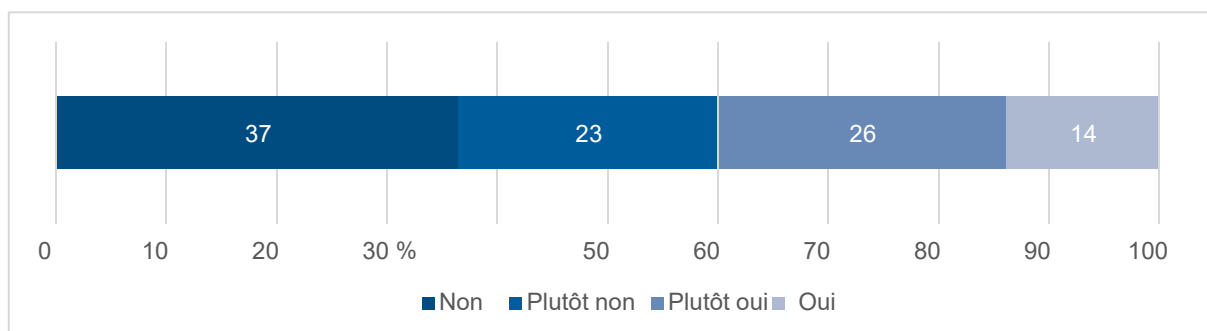


Figure 19 : « Votre sentiment de sécurité a-t-il joué un rôle dans votre décision d'acquérir une arme ? » (en %, N = 260).

3.2 TYPES D'ARMES À FEU DANS LES FOYERS SUISSES

Les personnes interrogées dans le cadre de ce sondage vivent généralement dans un foyer où se trouve déjà une arme à feu. Comme nous l'avons vu, c'est même le cas des personnes prévoyant d'en acquérir une prochainement. Par conséquent, il a été demandé aux personnes interrogées **à qui appartient l'arme à feu dans leur propre foyer**. 97 % des 3111 personnes interrogées ont indiqué que la ou les arme(s) à feu leur appartenait personnellement, plusieurs réponses étant possibles. Dans 17 % des foyers, l'arme à feu appartient au/à la partenaire et pour 10 % à un autre membre de la famille. Pour seulement 1 % des personnes interrogées, l'arme à feu appartient à quelqu'un d'autre qui n'est pas membre de la famille.

La figure 20 montre **combien d'armes à feu** sont en possession des personnes interrogées. Elles sont un tiers (33 %) à posséder entre une et cinq armes à feu et un quart (25 %) à en posséder entre six et dix. 13 % ont déclaré posséder entre onze et quinze armes à feu, et 8 % en ont entre seize et vingt à la maison. Tout au bout de l'échelle, on voit que 8 % des personnes ont déclaré posséder plus de 50 armes à feu ; il s'agit alors probablement de collectionneurs, ce qui se reflète dans le cadre de l'évaluation des demandes de permis d'acquisition d'armes.

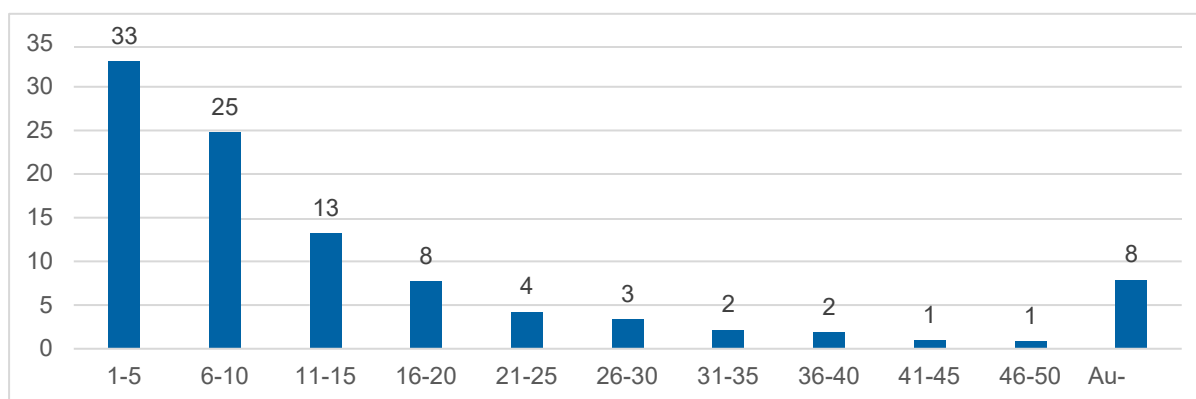


Figure 20 : Nombre d'armes à feu en possession propre (en %, N = 3104)

Parmi les personnes ayant répondu au sondage, 85 % ont déclaré posséder un pistolet ou un revolver de gros calibre, suivis par 76 % qui ont un fusil semi-automatique à la maison (figure 21). En troisième position des types d'armes à feu les plus répandus en possession personnelle, on trouve l'arme de chasse ou le fusil de sport avec 61 %, suivi des pistolets ou revolvers de petit calibre avec 50 % et des fusils avec 48 %. En bas de l'échelle, on trouve les armes à poudre noire, que 13 % des personnes interrogées déclarent posséder, et les armes anciennes (avant 1870), qui représentent 12 %. Cette liste correspond assez exactement à celle des autres acquisitions prévues (figure 17), de sorte que la diffusion relative des différents types d'armes à feu devrait rester comparable à l'avenir.

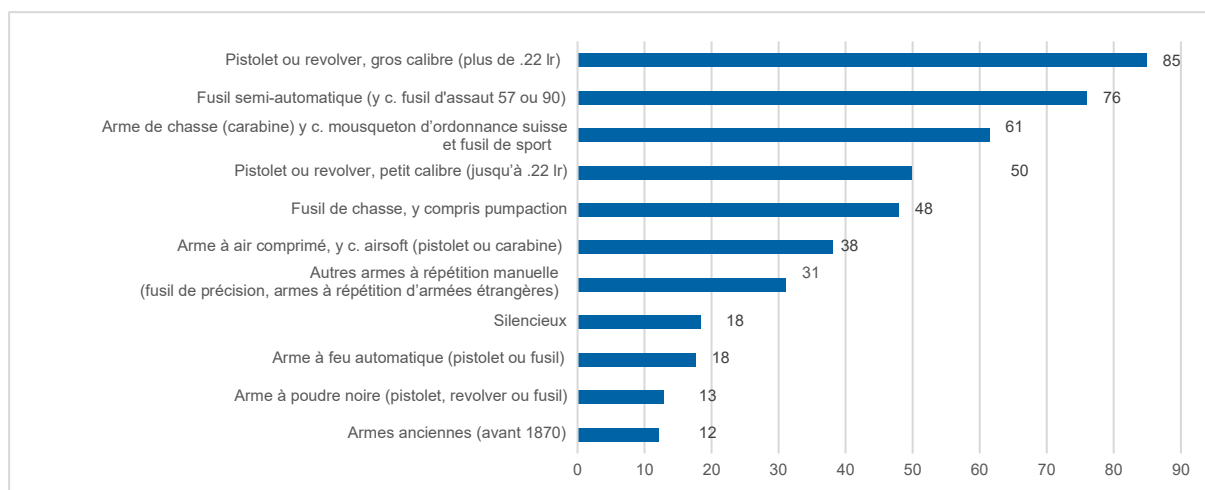


Figure 21 : Types d'armes à feu en possession propre (en %, N = 3107, plusieurs réponses possibles)

Mais d'où proviennent les armes dans les foyers suisses ? Au total, 78 % des personnes interrogées (N = 3111) ont indiqué qu'une ou plusieurs de leurs armes à feu étaient d'anciennes **armes militaires**. Pour 21 % des personnes (N = 2425), ces anciennes armes militaires provenaient uniquement de leur propre service militaire, tandis que 46 % ont déclaré les avoir acquises à la fois de leur propre service militaire et d'une autre manière. Un tiers des personnes interrogées ont indiqué avoir acquis les armes uniquement d'une autre manière. Il semble donc que le service militaire, mais aussi le commerce d'anciennes armes militaires, constituent l'une des principales sources d'acquisition d'armes à feu.

La question du type d'armes à feu dans les foyers suisses doit également être considérée en prenant en compte **l'utilisation** qui en est faite. Les résultats indiquent que les personnes interrogées sont plus de la moitié à utiliser leur arme pour des raisons sportives. C'est ce que montre également la figure 22, qui présente les résultats pour les domaines d'utilisation actuels des armes à feu. Il en ressort que 84 % des personnes interrogées ont indiqué utiliser leur arme dans le cadre du sport. Pour 56 % des personnes interrogées, l'arme est également utilisée dans le cadre des loisirs, tandis que 53 % indiquent un plus grand intérêt pour la collection. Pour un petit quart des personnes interrogées (24 %), l'arme sert en premier lieu à augmenter le sentiment de sécurité ou à dissuader et à se protéger. Un peu plus de 20 % ont également indiqué que leurs armes à feu étaient, au moins en partie, des objets hérités.

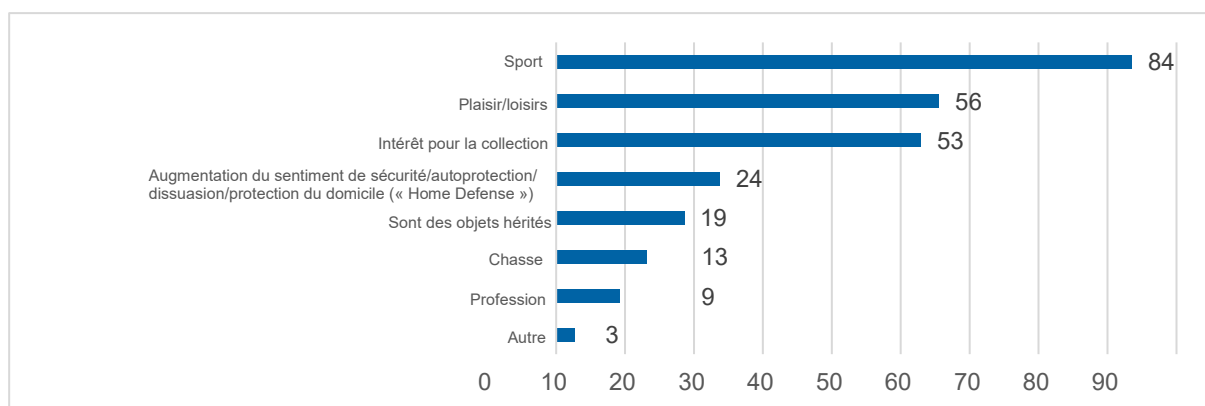


Figure 22 : Domaines d'utilisation actuelle des armes à feu (en %, N = 3111, plusieurs réponses possibles)

Il a également été demandé aux participants dans quel **état se trouvaient les armes à feu** en leur possession. 88 % (N = 3096) ont indiqué que toutes les armes à feu en leur possession étaient utilisables. Pour les 12 % restant, toutes ne le sont pas. Il a été demandé à ces 12 % d'estimer le pourcentage de leurs armes à feu utilisables. En moyenne, ils ont répondu que 73 % des armes à feu étaient utilisables. Un nombre trop faible de participants pour fournir des résultats significatifs a répondu à la question de savoir pour quelles raisons les armes à feu ne sont pas utilisables. On peut toutefois supposer qu'il s'agit d'objets de collection ou d'antiquités qui ne sont pas destinés à être utilisés.

4 Opinions et valeurs

Les chapitres précédents ayant posé un contexte de base quant à la possession d'armes en Suisse, ce dernier chapitre s'intéresse aux opinions et aux valeurs que l'on retrouve chez les propriétaires d'armes à feu. Les personnes interrogées ont été invitées à répondre à différentes affirmations concernant le droit suisse sur les armes, mais aussi la place des armes à feu dans la société. La question de la confiance dans les institutions suisses a également été posée.

4.1 ATTITUDES FONDAMENTALES

Afin de déterminer les attitudes fondamentales des propriétaires d'armes à feu vis-à-vis de la possession d'armes à feu, les participants ont été confrontés à huit affirmations auxquelles ils pouvaient adhérer à des degrés divers sur une échelle de 5 (figure 23). Ainsi, 68 % des personnes interrogées (N = 3067) sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle il devient de plus en plus difficile d'acquérir une arme à feu en Suisse. Ce pourcentage élevé pourrait être lié aux changements autour de la directive européenne sur les armes à feu, critiquée par certains propriétaires d'armes à feu. Les propriétaires d'armes ne sont toutefois pas opposés à des contrôles. Ainsi, 85 % (N = 3071) des personnes interrogées indiquent que les services administratifs devraient contrôler correctement les personnes qui souhaitent acquérir une arme à feu.

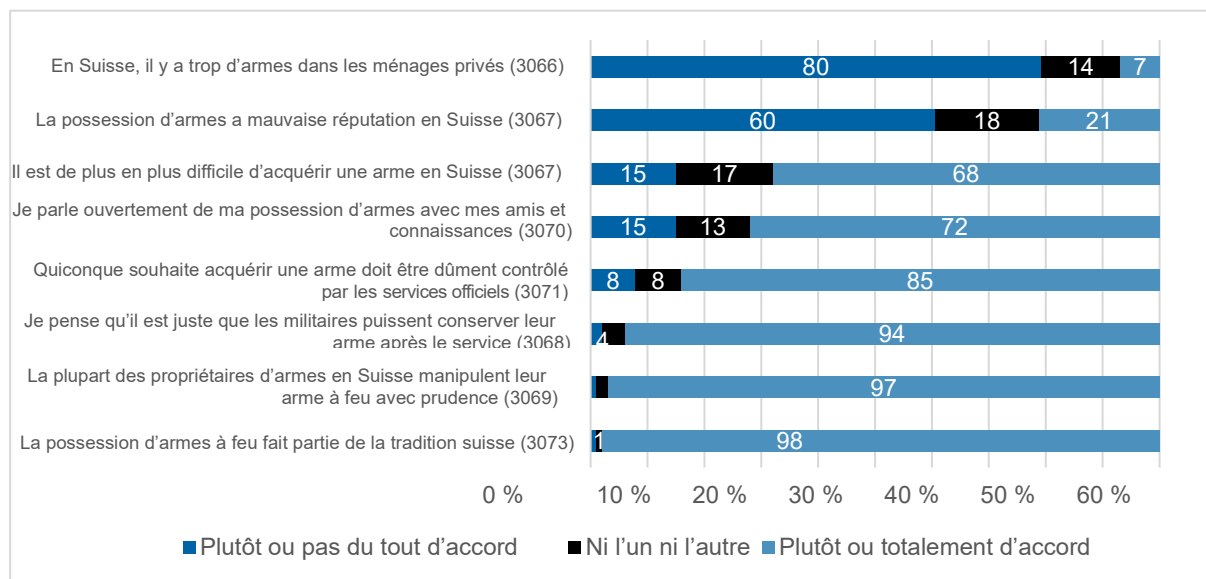


Figure 23 : Ressentis des propriétaires d'armes en Suisse (en %, différents N)

Il apparaît en outre que 98 % des personnes interrogées partagent l'avis que la possession d'armes fait partie de la tradition suisse, 94 % sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle il est juste que les militaires puissent conserver leur arme après le service et 97 % des personnes interrogées sont d'avis que la plupart des propriétaires d'armes prennent soin de leurs armes. Le taux de désaccord avec l'affirmation selon laquelle la possession d'armes a mauvaise réputation en Suisse est un peu plus bas, mais reste néanmoins élevé. 60 % des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec cette affirmation, tandis que 21 % l'approuvent. En revanche, 72 % des participants peuvent parler ouvertement de leur possession d'armes avec des amis et des connaissances. De manière générale, 80 % des personnes interrogées sont d'avis qu'il n'y a pas trop d'armes à feu dans les foyers suisses.

4.2 OPINIONS SUR LE PROCESSUS D'ACQUISITION D'ARMES

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les personnes interrogées sont majoritairement convaincues qu'il devient de plus en plus difficile d'acquérir une arme à feu en Suisse. Il n'est donc pas surprenant que 98 % des personnes interrogées (N = 3001) aient déclaré être contre un durcissement supplémentaire de la législation sur les armes. Les règles actuellement en vigueur sont considérées comme « trop strictes » par 18 % des personnes interrogées et comme « plutôt strictes » par 47 % d'entre elles (figure 24). 31 % des personnes interrogées les considèrent comme « tout à fait correctes ». Ainsi, alors qu'un contrôle de principe pour la possession d'armes à feu par les autorités est tout à fait approuvé, le processus actuel est majoritairement considéré comme trop strict.

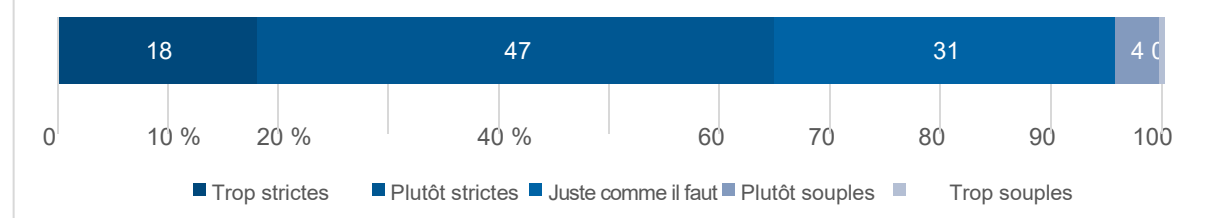


Figure 24 : Évaluation du caractère strict des réglementations relatives à la possession d'armes en Suisse (en %, N = 3072)

Ce résultat est surprenant dans la mesure où une question de suivi demandait aux personnes interrogées de décrire le processus jusqu'à l'obtention du permis d'acquisition d'armes (figure 25). À cette occasion, 11 % des personnes interrogées ont indiqué que ce processus avait été « très simple », tandis que 58 % sont d'avis qu'il a été « plutôt simple ». Cela contraste avec l'affirmation précédente selon laquelle les règles étaient trop strictes. Cela peut s'expliquer par le fait que l'évaluation de la rigueur de la législation sur les armes n'a pas d'implication sur leur manipulation. On peut considérer que le processus est strict en ce qui concerne les conditions, mais simple en ce qui concerne la manipulation lorsque les conditions sont réunies.

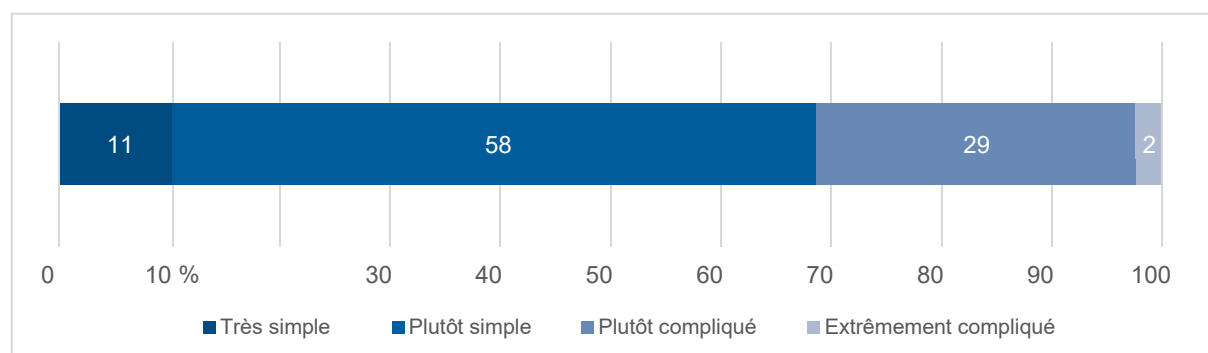


Figure 25 : Perception du processus jusqu'à la délivrance du permis d'acquisition d'armes (en %, N=3031)

Parmi les personnes interrogées, 29 % ont estimé que le processus menant à la délivrance du permis d'acquisition d'armes était plutôt compliqué, et 2 % qu'il était extrêmement compliqué. Il a été demandé à ces personnes (N = 936) pour quelles raisons elles jugeaient le processus ainsi (figure 26). 52 % des personnes interrogées ont indiqué que trop de documents étaient nécessaires, tandis que 51 % étaient d'avis que le processus en soi était trop long. La procédure en général a été jugée compliquée par 38 % des personnes interrogées. Pour 32 % des personnes interrogées, la vérification dans le cadre de la procédure constitue une intrusion trop importante dans la vie privée. 15 % ont trouvé l'interrogatoire de la police désagréable. Il ne faut cependant pas oublier que le processus d'autorisation d'acquisition d'armes est géré différemment selon les cantons et parfois même selon les communes d'un même canton.

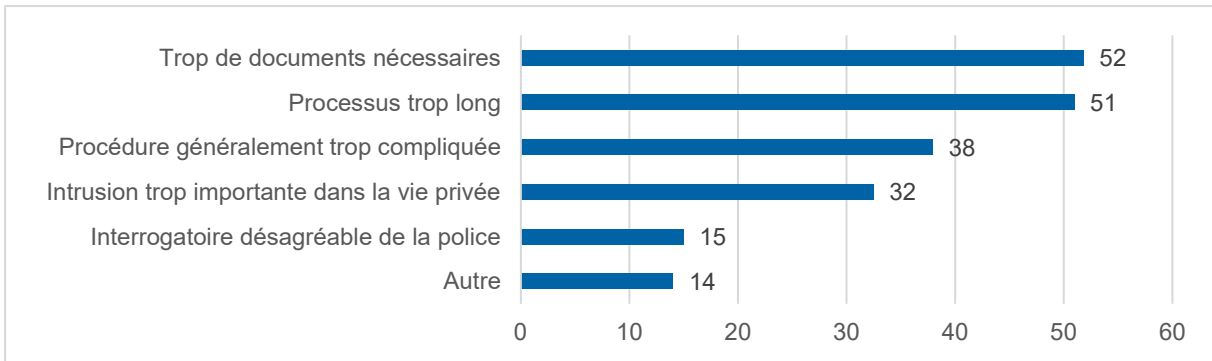


Figure 26 : Raisons pour lesquelles le processus est perçu comme complexe (en %, N = 936, plusieurs réponses possibles)

Dans le cadre du sondage, certains aspects d’une éventuelle nouvelle **réforme de la législation sur les armes** ont également été abordés. Ainsi, certaines personnes demandent que quiconque souhaitant posséder une arme à feu ne doit pas seulement remplir les conditions-cadres légales, mais aussi prouver ses capacités avec une arme à feu lors d’un examen. Cette exigence est rejetée par 59 % des personnes interrogées (figure 27). Toutefois, 41 % des personnes interrogées sont d’accord avec cette proposition, ce qui indique qu’une part significative des propriétaires d’armes à feu serait même favorable à des obstacles plus importants dans ce domaine.

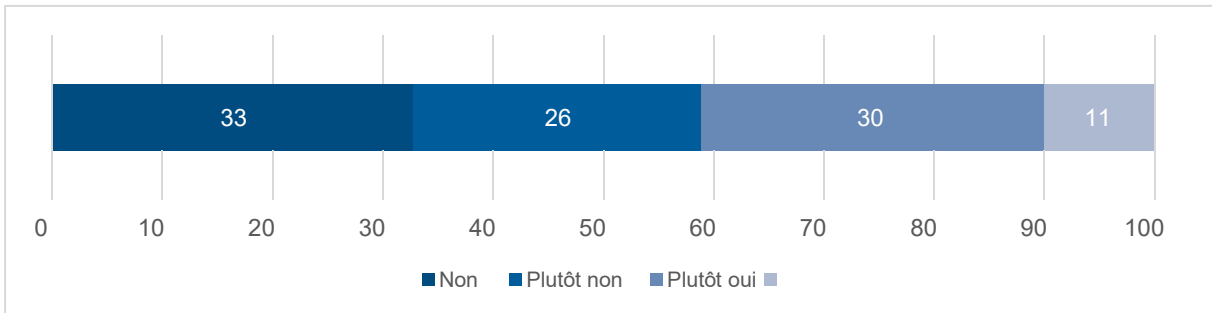


Figure 27 : Accueil favorable à un examen de capacité à utiliser l’arme (en %, N = 3046)

Un autre aspect d’une éventuelle révision serait que les particuliers qui peuvent acquérir une arme à feu après un tel examen de capacité puissent également la porter sur eux. Ici aussi, les personnes interrogées sont partagées (figure 28) : ainsi, 55 % d’entre elles sont plutôt d’accord avec cette proposition, tandis que 45 % y sont plutôt opposés.

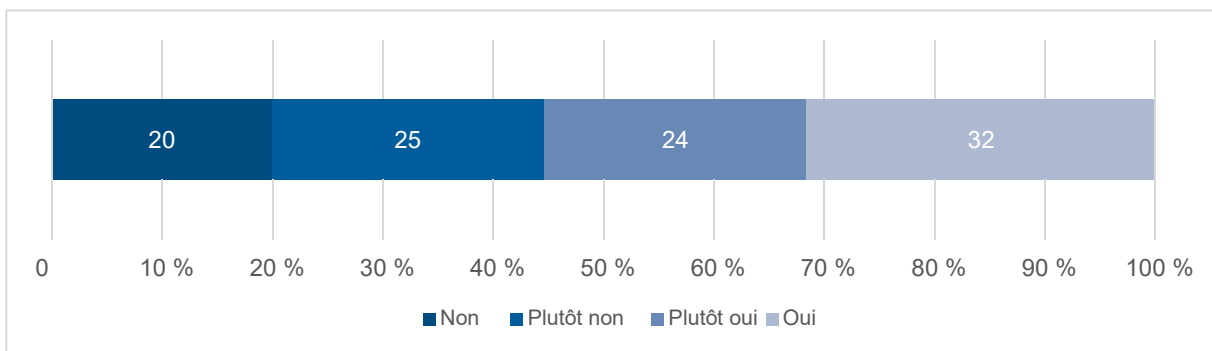


Figure 28 : Avis favorable quant au fait que les particuliers puissent également porter une arme à feu sur eux après avoir réussi un examen (en %, N = 3043)

4.3 CONFIANCE GÉNÉRALE DANS LES INSTITUTIONS

Pour clore l’étude, les personnes interrogées ont dû exprimer leur confiance dans différentes institutions étatiques et sociales. Sur une échelle de 1 (aucune confiance) à 7 (confiance totale), elles ont pu évaluer différentes institutions et acteurs. Les valeurs moyennes sont présentées dans la figure 29.

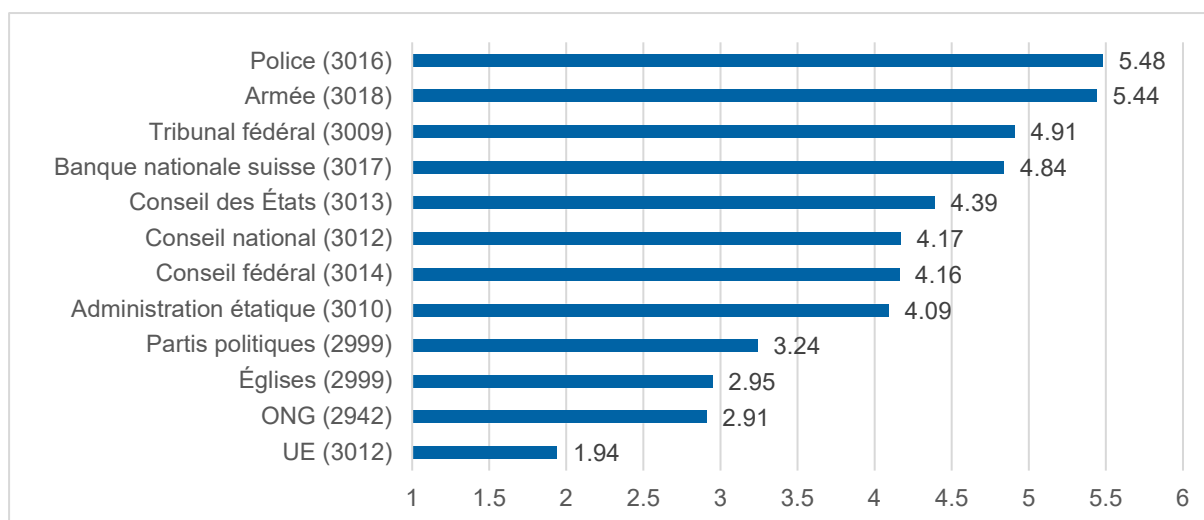


Figure 29 : Confiance moyenne dans différentes institutions (différents N)

La police (5,48) et l'armée (5,44) sont les institutions qui jouissent de la plus grande confiance parmi les personnes interrogées. Cela peut être interprété comme un signe que les propriétaires d'armes ont une grande confiance dans les institutions représentant le monopole de la force de l'État. Les propriétaires d'armes en Suisse ne s'opposent donc pas à l'État en tant que tel et à ses organes. Le Tribunal fédéral arrive en troisième position avec une valeur de 4,91, suivi de la Banque nationale suisse avec 4,84. Ces institutions sont traditionnellement synonymes de stabilité et c'est sans doute pour cette raison qu'elles sont appréciées. Les représentations politiques du Conseil des États (4,39), du Conseil national (4,17), du Conseil fédéral (4,16) et de l'administration publique (4,09) se situent dans la moyenne. Les personnes interrogées se montrent plutôt critiques à l'égard de ces acteurs. Les partis politiques, en tant que représentants et agrégats d'intérêts divers, ne bénéficient pas non plus d'une grande confiance (3,24). Les personnes interrogées n'ont que très peu confiance dans les églises (2,95), les ONG (2,91) et l'UE (1,94), ce qui est probablement dû en grande partie à la directive sur les armes.

5 Conclusion

L'objectif de cette étude était d'obtenir un aperçu du profil des propriétaires d'armes en Suisse et de créer une base empirique plus que nécessaire. À cet effet, un sondage a été menée en collaboration avec l'association ProTell auprès de quelque 3000 propriétaires d'armes à feu en Suisse. Il s'agit du premier sondage de ce type en Suisse.

Les résultats peuvent être résumés comme suit :

- En Suisse, les propriétaires d'armes à feu interrogés sont une majorité à utiliser leur arme à des fins sportives. Ainsi, les membres de clubs de tir représentent la majorité des propriétaires d'armes à feu en Suisse. Un peu plus de la moitié de toutes les personnes interrogées ont en outre indiqué qu'elles possédaient des armes à feu à titre de loisir ou par intérêt pour la collection. Les armes à feu détenues par les foyers suisses sont pour la plupart bien entretenues et opérationnelles.
- Le sentiment de sécurité parmi les propriétaires d'armes à feu interrogés est très élevé, avec un taux de 92 %. En outre, les personnes ayant répondu au sondage ont une pleine confiance dans les organes de l'État (l'armée et la police) qui incarnent le monopole de la force de l'État. Seule une petite minorité des personnes interrogées (104 sur plus de 3000 personnes) ont déclaré qu'un sentiment de sécurité négatif avait joué un rôle dans leur décision d'acquérir une arme à feu.
- Le portrait type d'un propriétaire d'armes en Suisse est un homme âgé entre 31 et 65 ans, marié ou célibataire, sans enfants ou avec peu d'enfants, titulaire d'un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée, d'un diplôme professionnel ou d'un diplôme d'une école professionnelle supérieure et membre d'une société de tir. En règle générale, il ne possède pas plus de dix armes à feu, le plus souvent des pistolets de gros calibre ou des fusils semi-automatiques. Ces armes proviennent en grande partie des stocks de l'armée et ont soit été conservées, soit achetées. L'acquisition d'armes est principalement motivée par un intérêt culturel et technique (une certaine fascination) pour les armes à feu, la participation à des clubs de tir venant en deuxième position.
- Les règles actuelles pour l'acquisition d'une arme sont plutôt perçues comme strictes par les propriétaires d'armes à feu interrogés, mais le processus d'acquisition d'armes est considéré comme plutôt simple. Plus de la moitié des propriétaires d'armes interrogés sont opposés à un examen de capacité en plus du processus administratif déjà en place. En règle générale, les armes à feu ne sont pas considérées comme un moyen de défense personnelle, d'autoprotection ou de protection du domicile. Cette utilisation des armes à feu est moins pertinente qu'une utilisation sportive. De plus, les armes sont considérées comme faisant partie de la tradition suisse et comme un signe de responsabilité personnelle.

6 Bibliographie

- Office fédéral de la police fedpol (2023) : *Port d'armes*. Accessible en ligne à l'adresse : <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/waffen/waffentragen.html>
- Office fédéral de la statistique (2023a) : *État civil 2022*. Accessible en ligne à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/etat-civil.html> (dernière visite le 21.08.2023).
- Office fédéral de la statistique (2023b) : *Fécondité*. Accessible en ligne à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.html> (dernière visite le 21.08.2023).
- Häuptli, L. (2019) : « In der Schweiz kommt auf jeden Dritten eine Schusswaffe », *NZZ am Sonntag*. Accessible en ligne à l'adresse (en allemand) : <https://magazin.nzz.ch/schweiz/in-schweiz-kommt-auf-jeden-dritten-schusswaffe-ld.1449234> (dernière visite le 21.08.2023).
- Karp, A. (2018) : *Estimating Global Civilian-Held Firearm Numbers*. Small Arms Survey: Briefing Paper June 2018. Accessible en ligne à l'adresse (en anglais) : <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-BP-Civilian-Fire-arms-Numbers.pdf> (dernière visite le 21.08.2023).
- Müller, S. (2022) : « Marktforschung », dans : Rüeger, B., Merdzanovic, A., Wyss, S. (Éditeur) : *Marketingmanagement. Building and Running the Business. Mit Marketing Unternehmen transformieren*. Zurich : Versus. 52-66.
- Schnell, R., Hill, P., Esser, E. (1999) : *Methoden der empirischen Sozialforschung*. Munich, Vienne : Édition R. Oldenbourg.
- Stadelmann, V. (2022) : « Waffenland Schweiz: Die wichtigsten Fakten ». Dans : *SRF Online*. Accessible en ligne à l'adresse (en allemand) : <https://www.srf.ch/news/schweiz/gefragte-waffenerwerbsscheine-waffenland-schweiz-die-wichtigsten-fakten> (dernière visite le 21.08.2023).
- Tognina, A. (2019) : « Wie viele Waffen besitzen die Schweizer? », dans : *SWI swissinfo.ch*. Accessible en ligne à l'adresse (en allemand) : <https://www.srf.ch/news/schweiz/gefragte-waffenerwerbsscheine-waffenland-schweiz-die-wichtigsten-fakten> (dernière visite le 21.08.2023).

7 Liste des figures

Figure 1 : Quelle est votre position sur la détention d'armes à feu par des particuliers ? (en %, N = 3133).....	6
Figure 2 : Canton de résidence des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 2947)	7
Figure 3 : Âges des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 3009)	8
Figure 4 : État civil des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 2933).....	8
Figure 5 : Nombre d'enfants (en %, N = 2789).....	9
Figure 6 : La formation la plus élevée achevée (en %, N = 2989).....	9
Figure 7 : Statut professionnel des personnes ayant répondu au sondage (en %, N = 2966).....	9
Figure 8 : Nombre de propriétaires d'armes à titre professionnel (en %, N = 3114).....	10
Figure 9 : Propriétaire d'armes à titre professionnel avec permis de port d'armes (en %, N = 315).....	10
Figure 10 : Propriétaire d'armes à titre professionnel travaillant dans le secteur de la sécurité privée (en %, N = 314)	10
Figure 11 : Membre d'un club de tir (en %, N = 3105).....	10
Figure 12 : Disciplines pratiquées par les membres des clubs de tir (en %, N = 2339, plusieurs réponses possibles)	11
Figure 13 : Fréquence d'utilisation d'une arme à feu (en %, N = 3102).....	11
Figure 14 : Raisons pour une position favorable envers la possession privée d'armes à feu (en %, N = 2940, plusieurs réponses possibles).....	12
Figure 15 : Raisons de l'acquisition d'armes à feu chez les personnes qui en possèdent une (en %, N = 3085, plusieurs réponses possibles).....	13
Figure 16 : Raisons pour l'acquisition de nouvelles armes à feu (en %, N = 1464, plusieurs réponses possibles).....	14
Figure 17 : Type(s) d'armes à feu envisagé(s) pour l'acquisition (en %, N = 1462, plusieurs réponses possibles)	14
Figure 18 : « Vous sentez-vous fondamentalement en sécurité en Suisse ? » (en %, N = 3038)	15
Figure 19 : « Votre sentiment de sécurité a-t-il joué un rôle dans votre décision d'acquérir une arme ? » (en %, N = 260).....	15
Figure 20 : Nombre d'armes à feu en possession propre (en %, N = 3104).....	15
Figure 21 : Types d'armes à feu en possession propre (en %, N = 3170, plusieurs réponses possibles).....	16
Figure 22 : Domaines d'utilisation actuelle des armes à feu (en %, N = 3111, plusieurs réponses possibles).....	17
Figure 23 : Ressentis des propriétaires d'armes en Suisse (en %, différents N).....	18
Figure 24 : Évaluation du caractère strict des réglementations relatives à la possession d'armes en Suisse (en %, N = 3072).....	19
Figure 25 : Perception du processus jusqu'à la délivrance du permis d'acquisition d'armes (en %, N = 3031).....	19
Figure 26 : Raisons pour lesquelles le processus est perçu comme complexe (en %, N=936, plusieurs réponses possibles)	20
Figure 27 : Accueil favorable à un examen de capacité à utiliser l'arme (en %, N = 3046)	20
Figure 28 : Avis favorable quant au fait que les particuliers puissent également porter une arme à feu sur eux après avoir réussi un examen (en %, N = 3043).....	20
Figure 29 : Confiance moyenne dans différentes institutions (différents N).....	21

8 Auteurs

Adrienne Suvada



Adrienne Suvada est chargée de cours et dirige le service Communication & Branding à l'Institut de Marketing Management de la ZHAW. Elle est également responsable du cours de formation continue CAS Marketing & Corporate Communications. Elle travaille sur des projets de recherche et conseille des institutions sur les questions de communication et de gestion de la marque. Elle est notamment spécialisée dans la communication de crise et la communication dans le domaine de la sécurité.

Adis Merdzanovic



Adis Merdzanovic est chargé de cours au service Communication & Branding de l'Institut de Marketing Management de la ZHAW. Outre ses activités d'enseignement, de projets de prestations de services et de recherche, il est co-directeur des cours de formation continue CAS Marketing et Corporate Communication et CAS Content Marketing.

Prof. Dirk Baier



Dirk Baier dirige l'Institut pour la délinquance et la prévention de la criminalité au département de travail social de la ZHAW. Ses recherches portent principalement sur l'évolution de la criminalité, la violence parmi les jeunes, l'extrémisme et la recherche sociale empirique.

Haute école
des sciences appliquées de Zurich

School of Management and Law

St.-Georgen-Platz 2
Case postale
8401 Winterthur
Suisse

www.zhaw.ch/sml



swissuniversities



European Business Schools
Ranking 2021